

Au théâtre,
Au téléphone,
Au fisc,

*Cochons
de payants,
payez !*

L'ŒUVRE

100846
100846

11^e ANNÉE: 19 Février 1914

N^o 8

DIRECTEUR :

220, Faub. St-Honoré (8^e)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY

Le Carnaval à la Côte-d'Azur

C'est bien là que s'écoulent les plus agréables semaines de l'année; le Carnaval, ses amusements, ses cortèges, ses corsos, ses défilés, ses cavalcades, ses batailles de fleurs s'y déploient dans une atmosphère radieuse de clarté baignée d'un doux et bienfaisant soleil, et sous le ciel le plus enchanteur qui soit au monde.

Les villes, les municipalités, les groupements locaux ont fait, cette année, des merveilles pour augmenter encore l'attrait des fêtes dont, cette saison, la splendeur doit dépasser toute attente.

1^o Côte-d'Azur (Train extra-rapide de jour)

(Paris-Côte-d'Azur en 13 heures).

Nombre de places limité.

2^o Train de nuit extra-rapide

(Trajet de Paris à Nice en 14 heures).

3^o Train de luxe quotidien « Calais-Méditerranée » (W-L. W-R.)

Londres-Nice en 23 h. 1/2. — Paris-Nice en 13 h.

Aller : *Tous les jours, du 21 novembre au 14 mai inclus.*
Retour : *Tous les jours, du 22 novembre au 15 mai inclus.*

ALLUSIONS

Le Marché aux Cochons.

J'ai raconté dans *l'Œuvre* comment, l'autre semaine, n'ayant pas voulu payer 39 fr. 60 trois fauteuils d'orchestre au premier bureau de la Porte-Saint-Martin, j'avais pu me procurer *les mêmes* places à huit francs au deuxième bureau.

Comment était-ce possible? Et, ce prix de huit francs n'étant pas indiqué sur le tarif affiché au-dessus du guichet, que devenait la perception du droit des pauvres?

Ayant résumé toute la morale dans ce précepte : « Sois une poire consciente », j'ai poussé la conscience jusqu'à soumettre la question à M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique; et M. Mesureur a bien voulu me répondre par la lettre que voici. Je vous prie de la lire avec une extrême attention, car il n'est pas facile d'expliquer simplement des choses aussi compliquées, et vous allez voir au moins que M. Mesureur, malgré de méritoires efforts, n'y a qu'imparfaitement réussi :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS
SERVICE
DU
DROIT DES PAUVRES

Paris, le 16 février 1914.

Monsieur,
Voici les renseignements que je crois de nature à vous intéresser sur les faits visés sous la rubrique : « Cochon de payant ».

46
1638

8.P 2884

La jurisprudence du Conseil d'Etat n'autorise pas mon administration à s'opposer aux modifications de prix auxquels croient devoir recourir les directeurs de théâtres. Ceux-ci sont seulement tenus d'en faire en temps utile la déclaration aux contrôleurs du droit des pauvres et de fournir, sur la sincérité des opérations de recette, les justifications nécessaires.

Dans le cas de déclassement, fort fréquent d'ailleurs, que vous visez audit article, les mesures de contrôle exigées par mon administration sont les suivantes :

1^o Déclaration préalable des places susceptibles d'être déclassées;

2^o Vente desdites places à un guichet autre que le guichet du tarif plein;

3^o Emploi d'un carnet à souches spécial dont les tickets portent le prix réellement payé par le spectateur;

4^o Échange des tickets au contrôle en la présence du représentant de mon administration contre des billets mentionnant également le prix exigé du spectateur et aussi les numéros des places attribuées;

5^o Enfin pointage sur le plan par un signe particulier.

Ci-joint le billet que vous m'avez communiqué : vous pourrez remarquer qu'il porte au crayon bleu à l'angle droit supérieur le chiffre 8.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

G. MESUREUR.

Très bien. Pour que les directeurs de théâtres puissent se payer le plus cher possible la tête du public, il est nécessaire et il suffit qu'ils en avisent préalablement les contrôleurs de l'Assistance publique. Nous ne sommes d'ailleurs plus assez jeunes pour supposer que les dits contrôleurs soient chargés de contrôler aussi l'honnêteté des opérations commerciales de nos négociants en art dramatique. Mais, « cochons de payants », mes frères, nous voilà prévenus ; nous ne pouvons plus maintenant ignorer que nous payons nos places, non d'après un tarif établi d'avance, mais bien d'après notre bonne tête, la conformation de nos oreilles et la finesse de nos soies. Dans la boutique où l'on débite les

alexandrins de M. Rostand, la littérature n'est plus vendue à prix-fixe ; on marchande.

A l'entrée du Vaudeville ou de la Renaissance, on entendra bientôt de petits dialogues dans ce goût :

— Combien le fauteuil ?

— Treize francs vingt, tout compris.

— Treize francs ? Non, mon vieux, tu ne m'as pas regardé.

— Prenez-le donc pour onze francs et ne dites rien.

— Tu blagues ! Veux-tu ma thune ? Pas un radis de plus.

— Allons, mets vingt ronds avec, et va t'asseoir...

O Thalie ! O Melpomène !

Les deux risques.

Notre confrère Jean Lecoq développe dans *le Petit Journal* des considérations familiaires aux lecteurs de l'Œuvre :

Dans la même session, et en l'espace de deux jours, la cour d'assises de la Haute-Saône vient de prononcer la peine de mort contre deux assassins. Or, l'un de ces assassins est Allemand et l'autre Italien.

Comme conséquence de ces deux condamnations, et considérant que la France devient un véritable repaire de malfaiteurs de toutes les nationalités, le jury de la Haute-Saône a adressé au ministre de la Justice une pétition pour demander que la loi réglant le séjour des étrangers en France soit appliquée rigoureusement.

Les pouvoirs publics daigneront-ils prendre ce vœu en considération ?

Cela ne serait sans doute pas suffisant ; mais c'est bien le moins, en effet, que l'on commence par appliquer la loi de 1893 sur le contrôle des étrangers.

Jean Lecoq observe avec nous qu'on est étonné de voir en correctionnelle le nombre de délinquants qui ne sont pas Français (nous

avons publié là-dessus des statistiques édifiantes).

Notre confrère ajoute excellement :

Chaque fois qu'on condamne ces gens-là pour quelque délit, remarquez qu'on leur inflige généralement une autre condamnation pour infraction à la loi sur le contrôle des étrangers. Donc, voilà des gaillards qui jamais ne font leur déclaration. Et personne ne songe à les y forcer et à les surveiller.

Bien mieux, la plupart du temps, ils sont sous le coup d'un arrêté d'expulsion : on les a reconduits à la frontière et ils se sont empressés de rentrer dans ce bon pays de France où les malfaiteurs traqués dans leur propre pays peuvent venir en toute sécurité.

Nous avons pourtant la douane qui veille jalousement sur nos frontières ; mais elle garde toutes ses sévérités pour les imprudents qui passent une boîte d'allumettes ou quelques cigarettes, et il n'entre point dans ses attributions d'arrêter les « indésirables » au passage.

Mais combien resterions-nous en France si l'on arrêtait tous les indésirables à la frontière ?

Pour le savoir, lisez l'ironique et navrante étude de l'inspecteur Rossignol : *Un pays de célibataires et de fils uniques*.

Nous sommes enfermés dans ce tragique dilemme : périrons-nous étouffés par les intrus ? Ou mourrons-nous de consommation ?

L'Etat, c'est nous.

Le propriétaire d'un grand hôtel parisien, abonné à *l'Œuvre*, me pose cette question difficile :

Paris, 17 février.

Mieux renseigné que moi peut-être, savez-vous à qui incombe le retard apporté à la distribution de l'annuaire téléphonique ?

J'ai, dans mon hôtel, pas mal de clients étrangers, auxquels nous sommes obligés de répondre que l'annuaire n'est pas encore paru. Il faut voir l'air narquois avec lequel ils accueillent cette réponse.

Chez eux, ils l'ont depuis longtemps, l'annuaire 1914.

Et qu'on ne dise pas qu'ils exagèrent. J'ai reçu l'annuaire anglais le 11 janvier.

J'ai téléphoné ce matin à la direction de l'annuaire, où il m'a été répondu séchement que je serais servi à mon tour !

Quel est le phénomène chargé de ce « service » ?

Non, monsieur, je ne suis pas mieux renseigné que vous ; je suis logé comme vous, mal logé, à la même enseigne que tous les Parisiens, que tous les Français.

J'ignore en quel mois et par quel bout de la capitale commencera la distribution des annuaires ; tout ce que je sais, c'est que je n'ai pas non plus reçu le mien.

Je l'attends d'ailleurs sans impatience, d'abord parce qu'au regard de l'auguste administration des P. T. T. je ne suis, comme à la Porte-Saint-Martin, qu'un « cochon de payant ».

Je suis donc parfaitement résigné à mon sort, bien convaincu de n'avoir qu'un seul droit : celui de payer.

Ensuite, si je trouve mon nom dans le nouvel annuaire des téléphones, je suis assuré d'avance de ne pas y trouver mon numéro. Car M. Lebureau, pour s'amuser sans doute, a pris l'habitude de le donner chaque année à un autre.

C'est ainsi qu'il y a deux ans j'étais dérangé dix fois le jour par des voix diversément aimables qui me demandaient :

— Vous êtes bien les Forges de Saint-Ouen ?

Et dix fois, avec une patience évangélique, je devais répondre que je n'étais pas les Forges de Saint-Ouen.

Vous croyez que l'année dernière M. Lebureau a rectifié son erreur ?

Il m'a collé, pour changer, le numéro de la Société sportive d'encouragement à l'amélioration de la race chevaline.

Et pendant toute l'année 1913, j'ai dû répondre, dix fois par jour, que je n'étais pas la Société sportive.

Qu'est-ce que je vais être cette année ?
Qu'est-ce que M. Lebureau va faire de moi ?

Vous me direz que je suis victime à la fois d'un sabotage et d'une mystification, et que je devrais me plaindre. A qui ? A quoi bon ? Sans doute, si j'avais affaire à un fournisseur d'espèce commune, je pourrais en changer et lui rendre sa marchandise ; je pourrais m'adresser aux tribunaux et obtenir des dommages-intérêts. Mais, dans le cas présent, l'unique fournisseur est l'Etat, et, si nous avons besoin du téléphone, nous sommes bien obligés de subir toutes ses conditions. Depuis que « l'Etat c'est nous », nous n'avons plus aucun recours contre lui ; et nous saisissons ici sous sa forme la plus familière cette intolérable tyrannie anonyme que l'on baptise démocratie.

Résignons-nous, monsieur, et payons. A présent, dans leur pays, les Français n'ont plus autre chose à faire. M. Caillaux nous le va montrer tout à l'heure...

N'veu.

Les journaux ont publié ce communiqué qui semble provenir du ministère de la Marine :

Le comité d'examen des comptes de travaux de la marine vient d'étudier à combien reviennent exactement nos cuirassés. Les conclusions auxquelles on est parvenu sont les suivantes :

1^o Des progrès considérables ont été réalisés dans les arsenaux de Brest et Lorient, dans ces dernières années ; 2^o les prix de revient de l'Etat supportent maintenant la comparaison avec ceux de l'industrie privée ; 3^o la comptabilité de la marine repose sur des bases inexactes, qui faussent tous les prix de revient.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y ait entre la deuxième conclusion et la troisième une contradiction légère ? Si la comptabilité de la marine est tenue de telle sorte qu'elle « fausse

tous les prix de revient », comment peut-on affirmer tranquillement que ces « prix de revient supportent maintenant la comparaison avec ceux de l'industrie » ? Comment le sait-on, puisqu'on ignore les prix réels ?

La vérité sans doute, c'est que la comptabilité est faussée justement pour rendre la comparaison possible.

Le communiqué l'avoue avec candeur, ou sans pudeur.

Au surplus, qui donc a l'air de s'en apercevoir ?

Comment on les tue.

Les parents et les amis du lieutenant-aviateur Sevelle, du 6^e Chasseurs d'Afrique, tué en aéroplane le 13 mars 1912, consacrent à sa mémoire une pieuse, noble et instructive brochure.

Pour les lecteurs de l'*Œuvre*, la page que voici est particulièrement intéressante :

A Pau, au lendemain de l'accident, le bruit avait couru que le mauvais entretien de l'appareil en était la cause manifeste. Peu de jours auparavant, une des ailes de l'aéroplane, détériorée, n'avait été qu'insuffisamment réparée. Le 15 mars 1912, un journal, sous ce titre en gros caractères : *Le lieutenant Sevelle montait un aéroplane pourri*, insérait une lettre d'un correspondant du chef-lieu des Basses-Pyrénées, affirmant qu'après constatation, il apparaissait « qu'un des longerons du fuselage ne tenait presque plus et qu'un bord d'attache d'une aile était rongé d'humidité ».

Comme il est d'usage, une enquête fut ouverte par l'autorité militaire sur cet accident tragique. Nous n'en connaissons pas les conclusions. La mort de l'aviateur, la destruction de l'aéroplane n'ont pas dû faciliter les investigations. Toutefois, le champ n'est pas resté seulement ouvert aux conjectures. On s'est trouvé, en effet, en présence d'une certitude : c'est la rupture des ailes du monoplan, dont furent témoins ceux qui suivaient des yeux le lieutenant Sevelle dans ses audacieuses évolutions.

Or, et c'est à ceci que nous voulons en venir, le drame du 13 mars 1913 n'est pas le seul qui soit dû à

semblable rupture. Qu'on consulte les journaux et l'on constatera que beaucoup d'aviateurs militaires ont trouvé la mort dans d'identiques circonstances. Il y a une certaine monotonie dans ces récits. On dirait qu'un génie de malaisance insigne vole auprès de l'avion en travail, et coupe au moment opportun soit une des ailes, soit les deux, pour en provoquer la chute. C'est simple et c'est devenu classique.

N'est-il pas déplorable qu'on ait donné à de jeunes officiers des machines d'entretien défectueux, de vérification incomplète? Nous savons que le rafistolage n'est pas dédaigné dans l'armée, mais pour Dieu, qu'on le laisse aux vieux pantalons de cheval et aux marmites du campement.

En manière d'épigraphie ou d'épilogue, l'auteur de la brochure, M. René Gras, a cru devoir reproduire sur la dernière page cette simple réflexion que j'avais faite dans *l'Œuvre* du 18 décembre :

Quand un aviateur bat un record ou accomplit quelque prouesse, tous les journaux disent comment s'appellent les fabricants de l'appareil et du moteur; pourquoi n'en est-il pas de même quand nos pilotes militaires se tuent?

Nous avons noté déjà qu'après l'interpellation de M. Reymond sur l'aviation militaire, M. Noulens, ministre de la guerre, avait répondu, comme on devait s'y attendre : « Soyez tranquilles ; désormais tout ira bien. »

Dès le lendemain, comme on devait s'y attendre aussi, deux officiers aviateurs se tuaient au polygone de Bourges. Et *le Matin* terminait ainsi le récit de l'accident :

A quelle cause exacte l'accident est-il dû? C'est ce qu'on ne saura jamais sans doute, car les deux malheureux emportent le secret dans la tombe.

Mais non, mais non! Le constructeur de l'appareil n'a pas été enterré, ni celui du moteur. Et les membres de la commission, qui ont « réceptionné » le tout, sont toujours un peu là.

Etat dans l'Etat.

On commence à découvrir Israël.

Un arrêt du Conseil d'Etat réglemente le « droit du couteau » en Alger. Les sacrificateurs désignés par le consistoire seront-ils seuls admis à égorger les bêtes suivant le rite mosaïque?

Il faut que le Conseil d'Etat se prononce sur cette grave question du monopole de la viande *Kasher* et proclame la liberté de la boucherie.

Le même jour, le tailleur Haïm-Azan ayant été « sacrifié » par son épouse, *le Matin* nous apprend que les israélites russes se considèrent en France comme au-dessus des lois françaises. Quand un Juif assassine, il n'a pas de comptes à rendre à notre justice.

Demain, ces mêmes Juifs nous diront : « Ne sommes-nous pas des Français comme vous? »

Les solitaires.

Au fond d'un tiroir, je retrouve cette lettre de Barrès. A qui, à quoi répond-elle? Des amis, si je ne me trompe, se proposaient de fonder une *Ligue de défense française*, dont le nom disait le programme : tous les Français auraient pu s'y rejoindre pour concerter leurs efforts, « sans distinction de parti »...

Je soumis ce dessein à M. Barrès, qui voulut bien nous décourager en ces termes :

Mon cher ami,

Je ne veux pas vous faire attendre, mais je trouve plus aisément la minute pour répondre à votre lettre que pour la méditer.

En deux mots, je ne crois aux coalitions, aux partis, aux programmes que si les circonstances les ont faits et si les intelligences n'ont plus qu'à les constater. On ne crée pas un parti, un accord, une sensibilité commune : on la constate, on l'affirme. En sommes-

nous là ? Sommes-nous sûrs de servir les mêmes dieux, et qu'ils soient de grands dieux ?

La solitude, une solitude où l'on accueille et d'où rayonnent des sympathies, n'est-ce pas, à cette heure, ma vérité ?

Je vous serre la main.

7 Mars 1910.

MAURICE BARRÈS.

Mon isolement est beaucoup moins « splendide » que celui de Barrès, mais je suis demeuré comme lui un solitaire. Nous sommes nombreux ainsi, et notre meilleure excuse, car il nous faut une excuse, est de ne pouvoir faire autrement.

Or, pendant que nous goûtons notre solitude, chacun dans notre tour d'ivoire, les bandits forment leurs bandes, et nous volent la France...

Leurs cadeaux.

Les « indésirables » nous ont apporté la conjonctivité granuleuse. Maintenant, s'il faut en croire MM. Netter et Gaucher, ils nous apportent la lèpre.

Et le professeur Gaucher invite l'Académie de médecine à prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'horrible maladie contagieuse.

Mais cela regarde-t-il seulement l'Académie de médecine ?

Et n'est-ce pas encore à nos frontières qu'il faudrait nous défendre contre ce nouveau fléau ?

Journalisme moderne.

La Presse Associée publie son *Indicateur*. Elle y explique avec précision les moyens de faire partout un journal à peu de frais, pour peu que l'on recoure à ses bons offices.

« Le caractère distinctif de notre organisa-

tion est la neutralité, déclare dès d'abord ce loyal prospectus. Chacun garde ses idées et travaille à la diffusion commune des nouvelles qui sont impersonnelles et sans nuances. »

Avec ces « nouvelles impersonnelles et sans nuances », la Presse Associée confectionne un « journal passe-partout, absolument neutre et sans aucune espèce de politique. (Envoi de spécimens sur demandes.) »

Moyennant un léger supplément, la Presse Associée se charge de fournir en outre la politique, au gré de ses clients.

Chacun choisit celle qui lui convient, dit *l'Indicateur*, et s'il le désire, reçoit de Paris un bulletin de la semaine dans la nuance de l'opinion adoptée, et rédigé par un membre du Syndicat des journalistes de l'opinion choisie.

C'est bien commode pour avoir des idées.

Quand le ministère change, la Presse Associée fournit pour trente francs les portraits des nouveaux ministres expédiés par colis postal.

Le cabinet, dit encore *l'Indicateur*, se compose de treize ministres et de trois ou quatre sous-secrétaires d'Etat.

Nous envoyons le jour même au moins dix des ministres nouveaux — et tous les treize si nous pouvons — mais au moins dix.

Si les nouveaux investis sont trop inconnus et sont pris parmi ceux qui déroutent les prévisions les plus subtiles, nous les envoyons par un second colis postal.

Nous joignons les sous-secrétaires d'Etat aux deux envois.

Les autres avantages, énumérés à la page 50, sont exposés sous ce titre :

GRAINS DE BON SENS

Pour les journaux républicains seuls.

La presse française fait tous les jours de nouveaux progrès.

GUSTAVE TÉRY.

Tablettes de Pangloss

M. Coggia est préfet de Pau; il fut nommé récemment préfet de Bordeaux; mais lorsque le mouvement fut soumis au conseil des ministres, M. Monis, qui représente la Gironde au ministère de la marine, poussa de grands cris :

— Eh quoi! m'envoyer à moi le préfet de Barthou!..

Il demanda que le mouvement fût arrêté quarante-huit heures et l'obtint. Il en profita pour réunir au ministère de la marine les élus républicains de la Gironde et leur demanda de se prononcer.

On vota — au bulletin secret, bien entendu — et M. Coggia n'obtint pas de majorité. Il est donc demeuré préfet de Pau.

Espérons que ces mœurs politiques se généraliseront. Voici plus de cent cinquante ans que Montesquieu parlait de la séparation des pouvoirs; il est temps de changer de conversation.

Autre histoire de préfet.

Le gouvernement éprouva récemment dans l'Aube quelques difficultés. Un grand nombre de maires démissionnaient et, à leur tête, M. Paul Meunier, député de Bar-sur-Seine et maire d'une petite commune.

Mais M. Paul Meunier avait une arrière-pensée: il offrit de tout arranger, à la condition qu'on sacrifiât son préfet.

Et une polémique s'engagea à ce propos entre lui et M. Berniolle, également député de l'Aube; on en vint aux gros mots et finalement M. Paul Meunier reçut les témoins de M. Berniolle.

Il ne leur dissimula pas qu'il réprouvait le

duel. Tout au plus, eût-il accepté un arbitrage, encore exigeait-il le choix de l'arbitre. Et, gravement, il demanda que le différend fut soumis au comité exécutif de la rue de Valois!

Car on est radical, ou on ne l'est pas.

Cet excellent M. Paul Meunier est d'ailleurs fort expert aux choses des armes. Ne s'inscrit-il pas, l'an dernier, à la salle d'armes du Palais-Bourbon?

M. Maginot, que tant d'ardeur belliqueuse devait conduire bientôt au sous-secrétariat de la Guerre, avait eu l'idée de cette fondation. Il avait été entendu que les frais en seraient soldés par une retenue de soixante francs, opérée par les questeurs, en fin d'année, sur les traitements de nos honorables.

M. Paul Meunier adhéra et se montra jusqu'au 31 décembre fidèle à ses engagements. Mais ce jour-là, il préféra donner sa démission. C'est en vain que la questure tenta de retenir trois louis sur son traitement. Il éleva de telles protestations que la questure dut capituler.

Si nos parlementaires administraient la chose publique de la même façon que leurs biens propres, quelle économie!

M. Jaurès, dans *l'Humanité* du 16 février, s'explique sur la situation politique :

Si nous avons pour les adversaires du cabinet un dégoût inexprimable, nous n'avons que peu de goût pour un ministère qui a gâché les bonnes volontés un moment réveillées à la démocratie républicaine, et qui, en effet, ne va nulle part.

Dans le Midi, où j'étais récemment, et où je me suis entretenu non seulement avec des socialistes, mais avec beaucoup de radicaux, j'ai constaté que la déclaration gouvernementale avait été pour tous les démocrates une cruelle déception. Ils avaient espéré la politique du congrès de Pau et ils ne trouvaient qu'ambiguité et faiblesse. Plus récemment, le discours de M. Noulens, à Mirande, a été pour eux un coup d'assommoir. Aussi les meilleurs des radicaux, dans le pays, se désintéressent des destinées ministérielles à un degré que sans doute

les ministres ne soupçonnent pas. Même dans la question fiscale, le ministère saura-t-il faire sentir au sénat et aux égoïstes privilégiés qu'il est décidé à user des seules méthodes de réalisation qui soient efficaces? Nul ne le sait; et comment le parti socialiste pourrait-il fonder quelque espoir sur tant d'équivoque et d'inconsistance?

Traduction libre :

Il y a, à la Chambre, soixante-dix unifiés. Sur ceux-là, une moitié est élue avec l'appui des radicaux-socialistes, mais l'autre moitié n'est élue qu'avec le concours des réactionnaires.

Les premiers veulent mettre le retour à la loi de deux ans en tête de leur programme. Les autres préfèrent y placer la réforme électorale. Mais ces derniers n'ont pas eu gain de cause.

Si, avec la loi de deux ans, on les oblige à soutenir le ministère dont M. Caillaux fait partie, ils ne garderont plus l'espérance de garder une seule voix de droite, et ils protestent, et M. Jaurès leur fait des concessions.

Seulement il ajoute quelques mots : doctrine socialiste, idéal démocratique, etc. qui, d'ailleurs, ne changent rien au sens.

Les fastes de M. Maginot.

Du *Ruy Blas*:

M. Maginot est un homme grand et il a conscience de son importance, chacun sait cela.

Notre sous-secrétaire d'État à la Guerre voulut avoir sa voiture. Jusqu'alors les automobiles du ministère avaient été réservées aux ministres; ni M. Chéron, ni M. Sarraut ne s'étaient avisés d'en réclamer pour leur usage. Mais M. Maginot est plus important. Il ordonna donc que chauffeur et voiture fussent de jour et de nuit à sa disposition. Et c'est ainsi qu'on peut voir presque chaque soir, vers minuit, une automobile du ministère stopper devant un joyeux établissement des environs de la place de la Concorde où elle dépose M. Maginot, sa compagnie et sa fortune.

A quatre heures du matin souvent, la voiture est encore à la porte.

LES RONCES ET LES ROSES

Le « Bon Sorcier »

Rue Piccini. La lumière, une lumière crue et blanche, de laboratoire ou d'atelier, tombe en nappe froide sur les gradins étagés, sur les tables de nickel, sur le pavé de mosaïque; elle inonde la salle d'opérations, qu'imprègne une senteur vague de chloroforme, d'iode et d'alcool. A gauche, la « stérilisation », de claires vitrines où, rangés dans un ordre méticuleux, scintillent les engins de pur acier, où les boîtes à pansement, les masques, les flacons, l'outillage au grand complet du chirurgien et de ses aides encombrent les tablettes de cristal. Une porte donne sur l'antichambre; des lits qu'une main peut mouvoir, attendent là ceux qui vont dormir le sommeil de leur résurrection, tandis que des Champs-Elysées, des hôtels, des parcs, des arbres, des jardins, tour à tour fleuris ou dévastés, montent les bruits de la vie ardente qui passe, des appels de sirènes et des pépiements d'oiseaux.

C'est là, dans ce décor brillant et nu où rien ne détourne le regard des gestes essentiels, où tout est préparé pour les minutes décisives; c'est là, dans une maison hospitalière à toutes les détresses, ouverte à la misère non moins qu'à l'opulence, où quiconque mérite qu'on le nomme dans l'Europe et le Monde vient appor- un tribut d'admiration et d'hommages; c'est là que, bénin à ses amis, éloquent et familier,

combatif et débonnaire, ha célé par la routine, l'envie et la sottise, par la rancune des médiocres et l'entêtement peu désintéressé des maîtres officiels, apparaît à ceux qu'il instruit et qu'il aime, aux savants, aux jeunes hommes ses disciples, à tous ceux que charment sa parole et sa bravoure, le docteur Doyen.

Jamais homme n'a plus que celui-là rendu manifeste aux yeux les moins perspicaces la présence réelle du Génie. Avec des mots simples qui visent juste et portent loin, sans recherche ni coquetterie d'aucune sorte, il expose ses découvertes, aborde tous les objets de la connaissance, d'un trait vif et rapide les éclaire, compétant aussi bien dans les choses de l'art que dans les sciences de la vie. A ses détracteurs, il inflige des ridicules, décerne des épigrammes sans appel. Sa plaidoirie au procès Crocker, sa polémique à propos de l'*Ogresse Jeanne Weber* ont assez fait voir ce qu'il peut dans ce genre et le bon sel dont il accorde ses discours. Le professeur Debove et l'expert Thoinot en furent saupoudrés de la plus cuisante manière. Et s'il avait le temps de s'attarder à l'esprit, Doyen passerait à bon droit pour le plus spirituel des hommes. Cependant il a bien d'autres soucis que d'émettre des bons mots.

C'est un chef, « un éveilleur d'esprits », un inventeur au sens le plus large, dont le contact suscite et féconde les intelligences. Nul ne saurait l'approcher sans avoir l'impression d'une force pondérée et souveraine, d'un être fait pour dominer sur le commun par la raison et par la volonté. Nietzsche l'eût appelé un « surhomme » et le romantique Michelet « un fils aîné de Dieu ».

Grand, souple, d'une souplesse d'athlète, adroit et vigoureux, la démarche rythmée, avec un

parti-pris d'indolence, la face volontaire et les traits délicats, il porte dans ses yeux bleus ce regard d'acier qui va au plus intime des êtres et des choses, qui plonge aussi profond dans les consciences troublées que le bistouri dans les chairs malades.

Les mensonges, les conventions, les réserves, l'hypocrisie et les faux-semblants ne tiennent guère devant cette brève et pénétrante lueur dont s'illumine la tête régulière, aux cheveux blonds que dédorent à peine quelques rares filets d'argent. Ni la fuite des heures, ni le travail surhumain, ni les combats de chaque instant n'ont pu mordre sur Doyen, robuste Champenois qui semble porter en ses veines l'énergie heureuse du terroir paternel. Petri dans une argile, oserait-on dire, plus fine et plus résistante que le vulgaire limon, il appartient à la race des grands hommes que le temps respecte et dont les organes participent en quelque manière aux fruits de l'immortalité.

Jamais homme ne fut plus indépendant, plus éloigné du tempérament grégaire qui, en ce temps de démocratie bourgeoise, porte aux sommets les pires médiocrités. La République est le règne des bons élèves, des non-valeurs intrigants, des navets attentifs. Le « panthéisme » dont se plaignait Renan, est parvenu à maturité. Jamais, le pouvoir, les honneurs, les succès, l'argent ne furent dévolus à de si piètres individus. Les réputations surfaites encombrent toutes les carrières. En effet, l'audace, l'originalité, l'inquiétude en face des problèmes à résoudre, le goût de recherches nouvelles sont réputés vices rédhibitoires. On a bavé sur Pasteur. Au siècle dernier, Claude Bernard échoua dans je ne sais quel examen, pour n'avoir pas été de la même opinion que les

pontifes d'alors ! Ceux d'à présent ne sont ni plus éclairés, ni plus équitables. Qu'un homme leur apporte des vérités surprenantes, qu'il se fraie une route dans les domaines encore inexplorés de la science, ils n'auront pour lui que scélérité et mauvaise foi. Ils aimeront mieux se couvrir d'infamie et de honte que de reconnaître l'Homme représentatif, acclamé partout ailleurs que dans leurs sanctuaires et leurs boutiques. La première qualité qui convienne pour en obtenir l'estampille, c'est d'avoir l'humeur docile et de vivre dans leur domesticité.

Si le docteur Doyen se fut contenté d'être le premier chirurgien du monde, nul même parmi ses détracteurs les plus furieux, n'eût osé lui contesté ce rang. Virtuose prestigieux, il ouvre un corps humain, le délivre de ses infirmités, le restaure dans sa force première, avec un sang-froid, une maîtrise, une rapidité dont l'esprit demeure confondu.

En dix minutes, il achève une opération qui prend trois quarts d'heure à ses confrères les plus habiles. Et rien n'égale son calme souverain quand il sculpte à même la chair vivante, quand il modele, suivant les règles d'un art supérieur, un être nouveau dans l'infirme étendu sous sa main, quand il refait de la jeunesse, de la force et de la beauté dans un corps déjà promis à la décomposition du tombeau.

Il a créé des méthodes audacieuses, innové, réussi, donné à la chirurgie un *novum organum*, une technique meilleure et plus sûre. Hardi comme Ambroise Paré, il n'a pas crain de tenter nombre d'opérations irréalisables jusqu'alors. A sa confiance, le succès a répondu. L'ouverture

large du crâne est, grâce à lui, d'une pratique générale. Doyen, en outre, est l'inventeur d'instruments infinis, de pinces, de leviers, de mors qui rendent plus facile et plus exact la besogne du chirurgien. Il a mis à la portée de ceux qui viendront après lui, des outils simplifiés, améliorés, d'une forme logique et d'un emploi commode, si bien qu'on ne peut faire un pas dans le domaine chirurgical sans y trouver l'empreinte de son génie opératoire et de son habileté mécanique. Un tel homme, dont les prouesses font l'admiration de l'Univers, n'aurait-il pas, avec juste raison, poursuivi les honneurs officiels, occupé les grandes places, mérité les récompenses que l'Etat donne aux plus illustres citoyens ? Premier bistouri du monde, à quoi n'aurait-il pas justement prétendu ? Mais cet opérateur inégalable, en même temps, se glorifie d'être un homme de laboratoire, un élève de Pasteur, le premier sans doute, parmi les étudiants de sa génération, qui ait entrepris des recherches, alors, tout nouvelles et dont la plupart des jeunes hommes n'avaient aucun souci. L'intervention sanglante ne lui parut pas longtemps le meilleur procédé pour guérir le cancer. En effet, le bistouri sème dans la plaie ouverte des cellules contaminées, qui créeront avant peu d'autres foyers morbides, ne tarderont pas d'empoisonner l'organisme tout entier. Or, Doyen, ce probe, ce scrupuleux et clairvoyant thérapeute qui passe, comme lui-même le disait *cum grano salis*, « pour savoir se servir du bistouri » volontairement s'abstient d'opérer. Il ne demande pas au bistouri les bénéfices légitimes, auxquels, sans doute, il pourrait prétendre. Car il préfère tenter des moyens inconnus jusqu'à lui pour améliorer, pour guérir peut-être, une maladie atroce et qui ne pardon-

naît guère, malgré les plus savantes interventions.

Cependant les investigations ayant pour objet le microbe du cancer n'ont pas détourné le Maître de chercher en même temps une substance immunisante qui lui permit de soulager la plupart des maux d'origine microbienne, c'est-à-dire à peu près tous les maux qui frappent les hommes et les bêtes, la « peste » de Lucrèce et la *lues* de Virgile. Pour guérir chaque maladie ou du moins pour la rendre tolérable, la médecine d'autrefois s'attaquait aux symptômes, prodiguait les drogues, infligeait au patient des mixtures par centaines, des pharmaques nauséabonds ou pernicieux. Or, la plupart des infirmités soit chroniques soit temporaires dont les malades sont atteints proviennent des infiniment petits qui vivent de leurs substances et dévorent leurs tissus. Nous mourons souvent aussi des poisons fabriqués par nous-mêmes. C'est pourquoi le meilleur, l'unique remède est celui qui pourra détruire les invisibles, chez l'homme comme chez l'animal, par l'effort même de l'organisme revivifié.

Ce remède, cette préparation rédemptrice, n'abolira certes pas la mort; du moins elle préviendra la souffrance et retardera la vieillesse. Doyen l'a trouvé. Dans n'importe quel autre pays que la France, naïvement hostile à toute espèce de progrès, un si rare inventeur serait porté en triomphe, hébergé aux frais de l'Etat, vivant parmi les dieux. Car il a fait entrer dans la réalité ce que le Moyen Age rêva, ce que, penchés sur leur athanor, les alchimistes demandaient à la conjonction des planètes et des métaux, à l'union de Diane et de Jupiter, la pierre philosophale, cet *Elixir de longue vie* dont la moindre goutte rend la fraîcheur de

l'adolescence au vieillard qu'elle a touché. C'est, à proprement dire, le *lilium* de Paracelse. Cependant la cornue et le serpentin du docteur Faust n'avaient donné que des résidus périssables, des mélanges infects, le sinistre alcool d'Arnauld de Villeneuve. Plus heureux que les adeptes d'autrefois, l'oyen, que si pertinemment Jules Lemaitre a nommé « le bon sorcier », réalise, fait tangibles et véridiques les anticipations et les rêves des sages disparus. A cette fin, il injecte dans les veines de l'être le plus affaibli un principe de vigueur permettant au moribond de lutter contre les Innombrables, de retremper dans une Jouvence éternelle, ses forces à leur déclin et de recommencer la vie.

Un tel bienfait ne saurait se payer de trop d'ingratitude. Les doctes, faisant chorus avec les ignares, s'entendent pour dénigrer cette « panacée universelle », indiscrète au point de guérir presque tous les maux. Les médecins, quelconques ou fameux, se sentent à la fois atteints dans leur amour-propre et menacés dans leurs profits. Que deviendraient-ils, que deviendraient Messieurs les apothicaires, si la pharmacie, avec ses boîtes, ses fioles, ses paquets, tous ceux qui vivent de la maladie et profitent sur le malade n'avaient plus, désormais, aucune raison d'être? Le triomphe de Doyen! mais ce serait l'anéantissement des Purgons et des droguistes, la faillite des routines académiques, la dispersion des Chers Maîtres. *In exitu Israël...* Quel la France l'adopte, et les grands hommes d'aujourd'hui seront à l'égard de ce barbare, comme furent à leur égard les hippocrates de Molière. Ceux-là niaient la circulation du sang, quelques autres nouveautés scandaleuses. Comme les illustres de la Faculté, ces grands hommes reluisaient de plaques, d'insignes,

d'ordres offerts par la reconnaissance des monarques. Et les prébendes ne leur manquaient point, ni les honoraires que fournissait le bon public. Ils se piquaient avec raison, de bonnes lettres et nul ne voudrait soutenir que Monsieur Debove ait autant d'esprit que Guy Patin.

Pour avoir étudié, vécu en solitaire, à la façon des aigles, Doyen s'est attiré l'animadversion des fourbés et des crétins. Il n'est si piètre médicastre qui ne le renvoie à son bistouri. Ses adversaires, faute de raison, le traitent volontiers de charlatan. Ces abolements font partie intégrante de la Gloire. Un homme n'est certain de sa grandeur qu'autant qu'elle ameute les colères d'en bas. Les imprécations de la population, le *bré hé hé hex* des grenouilles et le coassement des crapauds confirment le mérite dans son juste orgueil. Les haines qu'il soulève rendent un témoignage irréfragable à la victoire du Génie.

LAURENT TAILHADE.

Une loi sociale.

La loi de 1898 sur les accidents du travail a été conçue dans les meilleures intentions : garantir à l'ouvrier blessé au service d'un patron les soins que réclame son état, en même temps que le pain de ses enfants. Rien n'est plus juste.

Qu'est devenue cette loi si équitable ?

Une prime à la paresse et une source de profits pour les agents d'affaires véreux qui exploitent de la façon la plus scandaleuse les blessés du travail et les médecins qui les soignent.

Et dire que c'est là le sort de toutes les lois sociales !

LES MARCHANDS DE PATRIE

On ne nous reprochera point, je pense, de ne pas défendre en toute occasion les intérêts de l'industrie française. Mais le nationalisme industriel a ses limites comme la pudeur a ses bornes. Et il est incontestable que le Creusot les franchit un peu trop souvent.

N'avons-nous pas déjà vu ces jours-ci comment et pourquoi toute la presse, au signal de M. Schneider, avait machiné le scandale Poutiloff, et quelle spéculation recouvrait cette indignation ? Il faut bien reconnaître que M. Jaurès n'a que trop beau jeu à la dénoncer en ces termes :

D'où venait donc ce tumulte de patriotisme ? Des historiens bien informés sont convaincus que le Creusot, menacé à Pétersbourg dans sa situation prépondérante, a jeté le cri d'alarme pour obliger les banques françaises à avancer l'argent dont la maison Poutiloff a besoin. Très bien, et la manœuvre est élégante et hardie. Mais elle n'est pas sans conséquence. Il apparaît probable que Schneider, qui n'a crié que quand déjà les négociations avec Krupp duraient depuis vingt jours, se serait accommodé pour les usines Poutiloff, comme jadis pour l'Oenza, d'un consortium avec Krupp si la part faite au Creusot avait été plus large.

Il demeure acquis que le gouvernement français n'a rien su, qu'on lui a tout caché, et que le regard de Delcassé, ébloui et aveuglé par la gloire de Delcassé, n'a rien aperçu. Il demeure acquis que l'Internationale du métal se joue impudemment de la conscience et de la raison des hommes comme de la tranquillité des peuples, qu'elle s'entend pour déchaîner les fructueuses paniques, s'associe et se dissocie tour à tour quand il faut cueillir les profits, et va jusqu'à susciter dans l'intérêt de ses combinaisons des scandales patriotiques dont elle-même fournit la matière.

Schneider s'entend avec Krupp quand il le faut, et se sert de Krupp comme d'un épouvantail quand il faut

faire marcher les banques françaises. L'usine Poutiloff est prête indifféremment à nous trahir ou à nous servir, selon qu'elle trouve des fonds à Paris ou à Berlin. Rois du canon, rois de l'obus, ils sont prêts à égorger l'Europe dans leur caverne d'acier; ils sont prêts aussi à se contenter de la paix, si la paix leur rapporte et si la paix suffit à les enrichir. Ils sont syndiqués, même quand ils se dénoncent; et quand ils crient bien haut les uns contre les autres pour servir la patrie, c'est afin de la mieux dépouiller.

Quand donc le monde échappera-t-il à leurs prises? Quand sera-t-il libéré de ces brigands qui sont associés, etc.

Voici que la même comédie recommence pour l'emprunt grec, qui sera, paraît-il, prochainement admis à la cote. Et nous lisons dans divers journaux des réflexions de ce genre :

Nous ne pouvions pas croire que le gouvernement français tolérerait une telle sorite d'or du pays sans s'être au préalable assuré formellement et par contrat qu'une part importante des travaux et des fournitures du nouveau royaume serait réservée au marché français. C'était pour lui un devoir primordial, et le seul fait qu'on ait commandé quelques batteries au Creusot — parce qu'on ne pouvait faire autrement — ne saurait être considéré comme un avantage consenti à la France.

En d'autres termes M. Schneider estime, que, dans l'emprunt grec, on ne lui fait pas la part assez large. Et il dit crument à la Grèce :

— Combien voulez-vous emprunter? 250 millions? soit, nous sommes prêts à vous les avancer: mais, là-dessus, quelle commande allez-vous faire au Creusot? Si elle n'est pas suffisante, inutile d'insister: comme dans l'affaire Poutiloff, nous allons faire marcher contre vous notre presse, notre diplomatie, notre ministère, et nous empêcherons l'emprunt. Nous savons pincer la corde patriotique quand nos intérêts l'exigent, et nous n'aurons pas de peine à remontrer au bon public que la France ne saurait prêter son argent « pour payer des dépenses effectuées chez les adversaires et les concurrents » (sous entendez : du Creusot).

La patrie est une belle chose; mais le Creusot en est une autre, — moins belle.



De la Justice, et des gifles



M^e Cruppi, avocat à la Cour, ancien garde des Sceaux, a été giflé par un plaideur, au sortir de l'audience.

D'un premier revers de la main, l'agresseur fit sauter le lorgnon de M^e Cruppi; d'un second, la toque roula sur le pavé.

Les journaux de l'opposition, qui exagèrent toujours, déclarent que M^e Cruppi a reçu deux gifles.

Les journaux bien pensants, comme *le Matin*, rectifient, et parlent simplement de « deux menaces, que M^e Cruppi réussit à parer ».

Soyons équitables : M^e Cruppi a bien paré ces deux gifles : il a paré la première avec sa joue droite et la seconde avec sa joue gauche.



Ce plaideur irascible n'est pas, comme on pourrait le croire, un client de M^e Cruppi, que celui-ci aurait commis l'imprudence de convier à venir l'entendre.

C'est un adversaire irrité des lenteurs de la justice, le marquis de Premio-Réal, né Dreyfus.

Le juge d'instruction a interrogé vendredi ce jeune homme, israélite pourtant comme M^e Cruppi, et lui a demandé l'explication de son geste fratricide.

« J'ai voulu, répondit l'inculpé, apporter quelque clarté dans les manœuvres de procédure qui me sont opposées. »



Voilà qui est net, et, en somme, excellent. La justice serait diligente, si elle ne rencontrait

sur sa route un certain nombre d'obstacles, dans la personne des magistrats et des avocats.

Avant qu'un procès soit jugé, il faut que ceux-ci aient parlé. C'est long.

Il faut ensuite que ceux-là aient compris. C'est plus long.

Le geste du marquis de Premio-Réal introduit un élément nouveau dans ces lenteurs.

Il rappelle l'avocat, le juge, au sentiment des réalités.

Il est, dans ce steeple languissant, la cravache qui fait franchir l'obstacle.

Nul doute que le procès de M. de Premio-Réal ne reçoive maintenant une prompte solution.

A Bagdad, si le calife apprenait que la justice fût mal rendue, il faisait paraître devant lui le grand-vizir, et sur l'heure, le livrait au bourreau.

Ces moyens, merveilleusement simples, nous font défaut.

M. Poincaré, qui manque d'énergie, ne convaincera jamais l'honorable M. Forichon, premier président de la Cour d'appel, ou encore quelque vénérable Bâtonnier, pour faire voler leur tête sur le tapis de l'Elysée.

Il faut renoncer à cette méthode, cependant parfaite.

Que le plaideur agisse donc en personne.

La maxime : « Nul ne se fait justice à soi-même » a été inventée par les juges, qui sont orfèvres.

Plaçons un Premio-Réal à toutes les portes du tribunal. La justice en sera sensiblement accélérée.

JEAN BRESOLLES.

Pour tout changement d'adresse,
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.



LES MYSTÈRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Les Rédacteurs de Paris-Journal et du Music-Hall-Illustré et la Jurisprudence.

Il nous revient que M. le Syndic de faillite Laforge se prétend calomnié par *l'Œuvre* et déclare qu'il n'avait nullement besoin d'attendre que nos confrères de *Paris-Journal* fussent atteints par le jugement qui les frappe — stupidement parce qu'il les débute de leur demande en déclaration de faillite et lâchement parce qu'il les condamne aux frais — pour faire un rapprochement entre leur cas et celui des rédacteurs du *Music-Hall-Illustré*, dont il espère contester le privilège. Il n'aurait eu, paraît-il, que le choix parmi plusieurs autres précédents, dont plus d'un remonte à quelques années déjà.

Il existe donc plusieurs échantillons de cette singulière jurisprudence instituée à l'intention particulière des journalistes. Depuis quand cela dure-il? Je ne sais. Mais il faut que ça cesse. Journalistes, mes frères, croyez-m'en, unissons nos efforts et ne prenons de repos que lorsque sera abattu ce monument de sottise et d'injustice élevé par le Tribunal de Commerce.

M. le syndic Laforge déclare qu'il y a un certain nombre de précédents au cas de *Paris-Journal*. Dont

acte. Du coup, la situation des rédacteurs du *M. H. I.* devient très forte et leur privilège apparaît désormais inattaquable.

En effet, ils ont demandé et obtenu la faillite de la Société du *Courrier Français* au moyen d'une simple requête et d'une ordonnance rendue par M. le Président Ch. Petit, sur le rapport de M. le Syndic Laforge. Ce rapport concluait donc en faveur d'une requête qui n'était présentée que par des créanciers privilégiés.

À ce moment-là, le syndic n'a pas laissé entrevoir le moins du monde que le privilège de ceux-ci était contestable. Et jamais, dans les nombreux entretiens qu'il eut avec eux depuis, il n'a laissé poindre, dans leur esprit, le moindre doute sur ce privilège, raison même de son rapport favorable à leurs revendications. C'est à croire que M. Laforge s'est fait un jeu, jusqu'à l'abus, d'user de la crédulité et de la confiance des rédacteurs du *M. H. I.* Il est vrai qu'en l'occurrence le silence était d'or. Il avait contribué à faire passer des faibles mains du liquidateur Chauvin, expert, entre les fortes mains du syndic, une liquidation dont l'actif n'était point dénué d'intérêt.

Sans la requête des privilégiés, à l'heure qu'il est, la faillite ne serait peut-être pas encore prononcée. Il est vrai qu'elle aurait pu être demandée par des créanciers chirographaires. Mais alors le hasard d'une date ou d'un rôle eût désigné, sans doute, un autre président et un autre syndic. Ce qui, d'ailleurs, n'aurait probablement rien changé aux résultats acquis. C'est donc bien au privilège, étayant la requête des rédacteurs du *M. H. I.* que M. Laforge doit cette aubaine.

**

Plus heureux que nos confrères de *Paris-Journal*, nous avons obtenu la faillite nécessaire. Eux ont été déboutés et condamnés aux dépens. Ils sont maintenant devant la Cour d'appel. Nous attendons tout de cette haute juridiction. Nous sommes convaincus qu'elle fera table rase de cette inique jurisprudence de circonstance qui place les ouvriers de la pensée dans un tel état d'infériorité que, lorsque se produira la faillite d'un journal, les rédacteurs passeront après les garçons de

bureau. Or, quelles sont leurs prétentions? Venir au même rang!

L'affaire est à la 3^e Chambre et nous espérons que son distingué président l'évoquera le plus tôt possible. Non seulement pour que justice soit rendue à nos infortunés confrères, mais aussi pour empêcher une nouvelle iniquité d'être commise. Il s'agit d'empêcher le syndic de nous faire appliquer, à nous, rédacteurs du *M. H. I.* le même traitement (entrant les frais d'un procès d'appel) qu'on fait subir aux rédacteurs de *Paris-Journal*.

Nous croyons fermement que M. Beer exaucera notre désir.

Il est au *Music-Hall-Illustré*, comme à *Paris-Journal*, des rédacteurs dont la situation est digne d'inspirer le plus profond et le plus immédiat intérêt. Un, entre autres, depuis bientôt un an, dans l'espérance — tous les matins renouvelé et tous les soirs déçu — de voir arriver les quelques billets bleus qu'on lui doit, soutenu mais insuffisamment par les camarades, livre, tous les jours, le plus douloureux des combats pour subvenir à l'existence de trois êtres chers.

ANTOINE DELÉCRAZ.

Prudence.

La nouvelle fédération des gauches de M. Briand a, on le sait, établi son siège social non loin du Théâtre Français. Elle s'occupait l'autre jour de choisir le petit personnel dont elle avait besoin. Quelqu'un proposa comme garçon de bureau un sergent de ville qui est sur le point de prendre sa retraite.

Alors M. Briand avec un sourire :

— Comme il sera sûrement de la police, autant vaut le choisir nous-mêmes!

POTINS & PANTINS

Le petit salon.

Il existe, à la Chambre des députés, à proximité de la salle des Pas-Perdus, quelques petits salons réservés aux dames qui viennent entretenir nos Q.-M. de questions particulières. Une discréption sympathique les protège. Un huissier spécial veille à leur porte d'où il écarte les curieux ou les gêneurs.

Ces petits salons sont fort commodes pour ceux de nos honorables qui n'ont point à Paris de domicile fixe, ou que l'accablement de leur besogne rend pressés, ou que la jalousie de madame leur épouse rend prudents.

Or, voici quelques jours, le marquis de l'Estourbeillon, le sévère député du Morbihan qui porte encore, sous sa redingote, le traditionnel gilet breton, reçut à la Chambre une délégation de ses électeurs.

Comme il cherchait un local pour l'héberger dignement, il s'avisa soudain qu'un petit salon était libre, et sans songer à mal il s'y dirigea.

L'huissier vigilant n'était pas à son poste. On avait oublié de pousser le verrou intérieur... A peine le marquis de l'Estourbeillon eut-il poussé la porte, qu'il la referma avec précipitation en proferant un juron que son catholicisme lui-même ne parvint pas à étouffer.

Il venait d'apercevoir l'un de ses collègues qui expliquait à une dame le seul moyen de conjurer la dépopulation.

Vous suffira-t-il de savoir que le collègue en question est juif, qu'il est avocat et qu'il représente une circonscription du sud-ouest?

Il est, paraît-il, fort ennuyé de l'aventure et ne se montre plus dans les couloirs.

Quant à la questure, elle aurait résolu d'ap-

ter désormais à l'usage des petits salons de sérieuses restrictions.

Les occupations de M. Monis.

M. Monis, lorsqu'il cessa d'être président du conseil, occupa ses loisirs à traduire en dialecte saintongeois les tragédies d'Eschyle.

Depuis qu'il est ministre de la marine, il s'est consacré à des besognes autrement reluisantes.

Son prédécesseur, M. Pierre Baudin, justement ému par les rapports unanimes de nos amiraux, avait ordonné l'étude et la mise en chantier immédiate de trois éclaireurs pour la flotte. M. Monis a décommandé ces éclaireurs.

M. Monis — ce fut la deuxième conception de son génie — rapporta ensuite la circulaire sur le vendredi saint.

Infatigable, il vient enfin de prendre une troisième initiative. Il a fait relever, dans la liste des cinq mille et quelques officiers d'académie ou de l'instruction publique que le *Journal Officiel* a publiés la semaine dernière, le nom de tous les « palmés » de Bordeaux ou de la Gironde. A chacun d'eux, par les soins de son cabinet, il a fait tenir la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA MARINE
CABINET DU MINISTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le

Le Ministre de la Marine à Monsieur..

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Ministre de l'Instruction publique, secondant bienveillamment l'intérêt que je portais à votre candidature, a bien voulu vous conférer le grade d'officier d'académie.

Il m'est particulièrement agréable de vous annoncer cette bonne nouvelle, et je vous adresse à cette occasion, avec tous mes compliments, l'assurance de mes sentiments de cordiale sympathie.

MONIS.

Le nègre continuera.

Grande réception lundi soir chez M. Paul Deschanel. Le public était d'une élégance très démo-

cratique. Cela sentait un peu la naphtaline et beaucoup la province.

Dans un salon, sur un guéridon, quelques bibelots avaient été laissés afin de donner aux appartements officiels un air d'intimité. Mais, par prudence, c'étaient des bibelots de peu de prix.

D'ailleurs, les portes de ce salon ne furent ouvertes que sur le tard, lorsque la première cohue des invités fut partie.

A minuit, quelques automobiles ronflèrent dans la cour de la Présidence; on héra quelques fiacres, mais surtout on prit d'assaut le Nord-Sud.

M. Candace, le noir député de la Guadeloupe, descend les marches avec quelques amis. Ceux-ci montent en seconde; M. Candace, lui, s'est offert une première. Mais un autre voyageur l'a reconnu — c'est chose facile — et vient lui serrer la main.

— Eh bien! lui demande-t-il, quand dirons-nous: « mon cher ministre »?

M. Candace se rengorgé avec un large sourire, blanc comme son plastron de chemise.

— Je le sais, dit-il, on prétend qu'après Boncour et Métin, ce doit être mon tour.

Et il ajoute, modestement:

— On verra alors ce que c'est pour un ministre de travailler comme un nègre!

L'oreille du loup.

Un de nos amis reçoit un Catalogue de machines à écrire de la maison Adler. A la première page, une magnifique machine — la seule machine du monde entier qui, pour 650 fr. possède, etc... Et, sur cette machine, la marque suivante en caractères romains :

Adler
Société française des établissements Adler,
Paris,
10, rue Vivienne.

Mais, plus loin, un autre cliché. La machine, cette fois, porte, en caractères gothiques, ce seul mot lisible *Adler*. Seulement, à côté, d'autres lettres maladroitement grattées, permettent de reconstituer l'inscription suivante :

Adler Werke
worm. Heinrich Kleyer A. G.
Franckfurt a Mein.

Pas malin pour une fois!

La cléricature mène à tout.

Paul Déroulède — je ne crois pas qu'on l'ait rappelé — était destiné à la procédure et fut, avant la guerre, clerc dans l'étude de son père, l'un des principaux avoués près la cour de Paris.

Nombre d'hommes de lettres, et non des moindres, sont sortis comme lui d'une étude d'avoué: Balzac et Scribe qui furent tous deux employés par M^e Guyonnet de Merville; Pailleron et Meilhac qui furent, presque en même temps, clercs dans la rue de la Monnaie, l'un au 10 et l'autre au 11, chez MM^{es} Pierret et Archambault-Guyot. Leurs patrons étaient d'ailleurs fort mécontents d'eux. Comme le firent jadis les procureurs chez qui travaillaient Boileau et Montesquieu, ils les taxèrent d'incapacité et leur pronostiquèrent un avenir peu brillant.

Les hommes politiques qui furent clercs d'avoués sont plus nombreux. Olivier Pain, le compagnon d'évasion de Rochefort, exerçait rue Cambon, comme M. Méline. M. Antonin Dubost, qui devait présider le Sénat fut, à Lyon, le principal clerc de M^e Terme. Son compatriote Marius Thévenet, futur garde des sceaux, faillit acheter une étude d'avoué. Enfin c'est dans une étude d'avoué que Jules Ferry, préfet de la Seine, alla en 1870 chercher son chef de cabinet, M. Paul Cambon, depuis ambassadeur à Londres.

Sa manière...

Il y avait une fois un secrétaire de commissariat de police, qui était d'intelligence médiocre mais d'ambition supérieure à ses aptitudes. Précisément, un concours allait s'ouvrir pour quelques places de commissaires. Il y posa sa candidature.

A défaut de notes suffisantes, il possédait un cousin, huissier au ministère de l'Intérieur.

L'huissier eut vite fait d'obtenir du « patron » — c'était, à l'époque, M. Klotz — une de ces lettres de recommandation assez vagues, qui ne compromettent pas plus ceux qui les écrivent qu'elles n'engagent ceux qui les reçoivent.

Mais l'huissier connaissait la « manière ». Il garda précieusement par devers lui la lettre ministérielle et attendit.

Le jour du concours arriva. Alors, pendant que le jury siégeait, il se présenta lui-même, chaîne au cou, dans la salle d'examen et tendit un pli cacheté au président :

— De la part du ministre de l'Intérieur, dit-il simplement. Il y a une réponse.

Le président lut, s'étonna, fit passer la lettre sous les yeux de ses collègues, et finalement prononça :

— C'est très bien. Vous direz à M. le ministre que ce sera fait.

Le candidat fut en effet reçu. Il est aujourd'hui commissaire de police d'une importante localité de la banlieue.

Coup de chapeau.

L'autre jour à Hazebrouck où M. Henry Chéron avait été prêcher chez l'abbé Lemire, la foule qui leur faisait escorte au chant de la *Marseillaise* se trouva passer devant l'église à l'instant où l'on sortait de la Grand'messe.

Quelques fidèles étonnés du spectacle insolite s'arrêtèrent. Deux ou trois d'entre eux, lorsque l'abbé Lemire passa soulevèrent même leur chapeau.

Alors, tout joyeux, un ami du député d'Hazebrouck s'écria :

— Vous voyez! Ils le saluent. Car les choses vont cet étrange train qu'il convient maintenant de s'ébahir lorsque des paroissiens sortant d'une église saluent un prêtre.

Ce que disent nos lecteurs.

Présomptions.

Comment les juges de Brest sur des présomptions aussi stupides que celles qu'on a avancées, maintiennent-ils encore en prison l'ingénieur Pierre?

Toute la presse devrait s'émouvoir de ces faits, qui arrivent beaucoup trop souvent, et ne pas les tolérer.

On n'enferme pas quelqu'un parce qu'on trouve chez lui un rasoir, une pioche avec de la rouille et des poils de lapin.

UN AMI DE PIERRE.

Nos fils.

J'ai un fils sous les drapeaux. Il tousse depuis trois mois. Tant qu'il pourra marcher on ne s'occupera pas de lui; et s'il rentre à l'hôpital avec une grave maladie, on croira avoir fait tout son devoir en le disputant à la mort, alors qu'il eût été si simple de le soigner avant.

Nous sommes des milliers de mères qui toutes sont dans une inquiétude mortelle; en lisant le nombre des décès qui se produisent chaque jour dans toutes les garnisons, nous craignons que ce soit bientôt le tour de notre fils.

Pourquoi ne traite-t-on pas mieux les soldats? Ne les nourrit-on pas mieux? On nous demande d'avoir des enfants et on nous les tue avant la guerre. Croyez-vous que cette année notre armée serait solide pour combattre?

Pourquoi enfin, les sénateurs et les députés ont-ils leurs fils à Paris, dans la 21^e section, alors que leur place serait à Nancy pour montrer l'exemple.

UNE MÈRE INQUIÈTE.

Fonctionnaires.

Sur le réseau Ouest-Etat, ligne de Paris-Montparnasse à Versailles et au-delà, il y a, à Bellevue, au passage à niveau de la rue Emile, un poste de garde-barrière, occupé par une femme, mère de trois enfants en bas âge, appointée à 120 francs par an.

Sur cette somme, elle doit payer à la compagnie 100 francs pour son loyer; il lui reste par conséquent 20 francs nets d'appointements, ce qui fait ressortir ses journées à 0 fr. 0547.

Son mari, employé à la voie, doit gagner 3 fr. par jour.

D.

BULLETIN

L'approche de la liquidation de quinzaine, a, comme d'usage, provoqué un certain nombre de réalisations d'acheteurs désireux d'assurer leur bénéfice, après le mouvement en avant qui s'est accusé depuis une quinzaine de jours, plus notamment sur quelques-unes des valeurs favorites de la spéculation. Observons, d'ailleurs, que ces réalisations ont plutôt enrayé le mouvement de reprise en question qu'elles n'ont réellement pesé sur la cote en général.

Celle-ci reste soutenue pour la raison que nous avons déjà donnée et qui est l'excellente situation monétaire dans laquelle se trouvent tous les grands marchés européens. Celle-ci ne pourra que s'accentuer encore en présencé d'un ralentissement que l'on constate dans l'industrie, ralentissement qui ne peut qu'augmenter le volume des capitaux disponibles, en posture de venir s'employer sur le marché. D'autre part, l'argent devra être facile également parce qu'une partie du produit des emprunts en voie d'être traités restera immobilisé dans les caisses des banques émettrices au moins pendant quelque temps.

En ce qui touche la politique extérieure, il n'y a pas, pour l'instant, de nuages sérieux à l'horizon. La nouvelle de la démission de M. Kokovitzof, qui était prévue depuis quelques semaines déjà, n'a pas paru impressionner beaucoup notre place, au moment où se poursuivaient les opérations de la grosse émission d'obligations de Chemins de fer russes qui vient d'avoir lieu.

Le marché anglais, au lendemain de la liquidation, s'est trouvé bien impressionné par la victoire remportée, à la Chambre des Communes, par le cabinet Asquith, et les dispositions dont le Stock Exchange a témoigné depuis ont été particulièrement fermes.

En Allemagne, la situation monétaire a continué à s'améliorer : les sorties d'or sont simplement normales, tandis qu'au contraire, les rentrées sont exceptionnellement importantes, on ne pense pas, toutefois, qu'il faille s'attendre, quand à présent du moins, à un nouvel abaissement du taux de l'escompte officiel.

La *Rente française* continue à se raffermir, au fur et à mesure que l'on entrevit que les projets fiscaux auront beaucoup de peine à aboutir et ne seront votés que très amendés en ce qu'ils peuvent avoir de vexatoire et d'inquisitorial.



AU PRINTEMPS

Gants

Dentelles -- Plumes

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroy à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

On demande homme jeune, intelligent et actif pour gérance à Paris d'une maison de meubles spéciaux. Références et garanties exigées. Ecrire à l'Œuvre.

*A vendre : Deux exemplaires de la *Tentation de Saint-Antoine* de Jacques Callot, soit une planche originale et un report. Faire offres à M. Zahn, professeur à Brosserville, par Saint-Nicolas-du-Pont (Meurthe-et-Moselle).*

*A louer, 58, rue Vasco de Gama, à deux pas de la Porte de Versailles, petits appartements **meublés** bourgeoisement, **125 fr. par mois**, clairs et aérés, vue superbe sur le champ d'aviation, composés de : entrée, salle à manger, chambre, cabinet de toilette installé, cuisine, cabinet de débarras, W. C.*

S'adresser sur place ou à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, lundi, jeudi matin, 9 h. à midi.

Moyens de communications : Nord-Sud; Tramways : Saint-Germain-des-Prés-Clamart; Autobus : Porte de Versailles-Bourse; Grenelle-Gare Saint-Lazare; Chemin de Fer de Cestrière

Pour les grands dîners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts?

Avec la combinaison d'un abonné de l'Œuvre, M. Laporte, de Migennes (Yonne) près Chablis, chacun peut servir à dîner 4, 5, 10 crus différents. Quelle dépense et quels tracas aurait un particulier pour éléver seulement 2 ou 3 de ces crus en fûts et les amener en bouteilles prêtes à être servis!

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amasse dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

AUTOMOBILES DION-BOUTON 30 chevaux, châssis en gris, 3.500 fr. Le prix actuel au catalogue est de 13.500 francs.



LOUVRE

ACTUELLEMENT

Gants Dentelles
Plumes



Tout plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs

l'imprimerie spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

Le Gérant : GARDANNE.